REPUBLIQUE FRANCAISE **Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry** **Département du Val d'Oise** **Arrondissement de Pontoise** **Canton de Domont** **PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL**	**Procès-Verbal n°: P.V - 005 -2015** **Du : Jeudi 10 décembre 2015**

L'an deux mille quinze, le dix décembre à 19 heures 00 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sophie Coolsaet, Présidente,

ETAIENT PRESENTS :

Délégués de la Commune de Chauvry :
Mesdames Sophie Coolsaet, Présidente et Nadine Lemarié et Monsieur Raphaël Barouch,

Délégués de la Commune de Béthemont-la-Forêt :
Mesdames Isabelle Oger, Vice-Présidente, Chantal Delamour et Monsieur Gérard Wagentrutz,

ETAIENT ABSENTS :
Madame Malvina Boquet ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard Wagentrutz et Monsieur Jacques Delaune ayant donné pouvoir à Madame Sophie Coolsaet, Présidente,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :
Madame Stéphanie Grocaut secrétaire du SIRES

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Raphaël Barouch

LA SEANCE EST OUVERTE A 19 HEURES 53

A – Nomination du secrétaire de séance :

Madame Sophie Coolsaet, Vice-Président, propose qu'un membre de la Commune de Chauvry soit secrétaire de séance.
Monsieur Raphaël Barouch propose sa candidature.

Le Comité Syndical désigne, **à l'unanimité**, nomme **Monsieur Raphaël Barouch** comme secrétaire de séance.

031 – 2015 - Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 octobre 2015 :

Il est précisé que le Procès-Verbal des séances du Comité Syndical du 15 octobre 2015 a été adressé à l'ensemble des Délégués.

Sur le rapport de Madame Sophie Coolsaet Présidente,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve, le compte rendu de la séance du 15 octobre 2015.

032 – 2015 - Convention de refacturation entre la Commune de Béthemont-la-Forêt et le SIRES pour le personnel de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Madame Isabelle Oger, Vice-Présidente, précise que la commune de Béthemont-la-Forêt a approuvé en séance du 30 novembre dernier, la convention de refacturation relative au personnel communal.
Et plus particulièrement pour l'agent technique de Béthemont-la-Forêt faisant fonction d'ATSEM au sein du syndicat.
Cet agent titulaire de la fonction publique travaille à 85% de son temps pour le SIRES. Sa rémunération est versée par la Commune de Béthemont-la-Forêt.
Aussi la convention entre la commune de Béthemont-la-Forêt et le syndicat détermine les conditions de refacturation.

Au vu des interrogations soulevaient par l'agent concerné par cette convention et afin de pouvoir refacturer néanmoins les frais engagés depuis le mois de septembre, dernier Monsieur Didier Dagonet, Maire de Béthemont-la-Forêt a demandé que cette convention soit valable uniquement du 1er septembre au 31 décembre 2015, puis qu'elle soit revue une fois que l'agent mis à disposition aura validé la convention de mise à disposition afférente.

Aussi, il est proposé de passer au vote d'approbation de la convention de refacturation du poste de l'adjoint technique faisant fonction d'ATSEM, de la Commune de Béthemont-la-Forêt.

Sur le rapport de Madame Isabelle Oger, Vice-Présidente,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le travail du Bureau Municipal en date du 3 décembre 2015,

Considérant l'absence d'observation,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve, la convention de refacturation du poste de l'adjoint technique, faisant fonction d'ATSEM, de la Commune de Béthemont-la-Forêt et travaillant pour le compte du SIRES, ci-annexée, pour la période allant du 1er septembre au 31 décembre2015,

Autorise Madame Sophie Coolsaet, Présidente, à signer tous les actes afférents et à la mettre en œuvre.

033 – 2015 - Convention de refacturation entre la Commune de Béthemont-la-Forêt et le SIRES pour le personnel du SIRES :

Madame Isabelle Oger, Vice-Présidente, précise qu'un agent technique du SIRES assure des missions pour le compte de la Commune de Béthemont-la-Forêt qui portent sur la restauration scolaire et l'entretien des locaux de la restauration scolaire ainsi que ceux de la Mairie ; à raison de 564 heures à l'année ou 39.83% de travail effectif.

Aussi il convient que ces missions soit refacturées par le SIRES à la Commune de Béthemont-la-Forêt par le biais d'une convention.
La convention proposée détermine les conditions de refacturation, qui sera pour la période du 1er septembre au 31 décembre2015.
Le taux de travail effectif pour la commune sera adjoint des charges, de l'assurance du personnel, du prorata de l'adhésion au Comité d'action sociale le cas échéant.

Madame la Présidente demande s'il y a des observations.

Aussi, il est proposé de passer au vote d'approbation de la convention de refacturation du poste d'agent technique pour la restauration scolaire et l'entretien des locaux de la Commune de Béthemont-la-Forêt.

Sur le rapport de Madame Isabelle Oger, Vice-Présidente,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le travail du Bureau Municipal en date du 3 décembre 2015,

Considérant l'absence d'observation,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve, la convention ci-annexée, de refacturation du poste de l'adjoint technique employé par le SIRES et assurant des missions pour la restauration scolaire et l'entretien des locaux de la Commune de Béthemont-la-Forêt, pour la période allant du 1er septembre au 31 décembre2015,

Autorise Madame Sophie Coolsaet, Présidente, à signer tous les actes afférents et à la mettre en œuvre.

034 – 2015 – Décision modificative N°1 au budget 2015 :

Madame Sophie Coolsaet, Présidente, précise qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative au budget 2015, afin de procéder à des virements de crédits qui permettront de terminer l'exercice budgétaire.

Aussi il est proposé de procéder à ces modifications :
-virer 400€ du 60 612 « énergie » au compte 6 042 « achat de prestation de service »,
-virer 6000€ du compte 60 612 « énergie » au compte 6 247 « transport collectif »
-virer 100€ du compte 60 612 « énergie » pour créer le compte 6 281 « cotisations »
-virer 230€ du compte 60 612 « énergie » pour le compte 611 « contrats et prestations de service »
-virer 300€ du compte 2 188 « autres immobilisation corporelles » pour créer le compte 2 051 « concessions et droits similaires »

Fonctionnement			
Imputation	**BP 2015**	**Mouvement**	**Après DM N°1**
60612 énergie	14 000.00€	-400.00€ -6 000.00€ -100.00€ -230.00€	**7 270.00€**
6042 Achat de prestation de service	1 300.00€	+400.00€	**1 700.00€**
6247 transport collectif	45 000.00€	+6 000.00€	**51 000.00€**
6281 cotisations	0.00€	+100.00€	**100.00€**
611 contrats et prestations de services	200.00€	+230.00€	**430.00€**
Sous total DM en fonctionnement		/	**0.00€**
2188 autres immobilisations incorporelles	2 834.19€	-300.00€	**2 534.19€**
2051 Concessions et droits similaires	0.00€	+300.00€	**300.00€**
Sous total DM en investissement		/	**0.00€**

Madame la Présidente demande s'il y a des observations et propose de passer au vote.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M14,

Considérant l'approbation du budget primitif 2015, par la délibération N°007-2015, en date du 24 mars 2015

Considérant le travail du Bureau Municipal en date du 3 décembre 2015,

Considérant l'absence d'observation,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve, la décision modificative N°1 au budget 2015, telle qu'elle a été présentée,

Dit que la décision modificative N°1 au budget 2015 sera transmise à Monsieur le Trésorier Payeur.

B – <u>Questions diverses</u> :

► Activité cirque en fin d'année scolaire 2016 :

Madame la Présidente s'est rapprochée des enseignantes et a obtenu un descriptif très détaillé de l'animation qui doit se dérouler sur le terrain communal de Béthemont-la-Forêt durant une semaine du 1er au 5 juin 2016.

Il convient de prévoir une assurance pour le chapiteau qui mesure 14m X 18m et peut accueillir jusqu'à 300 personnes debout. L'assurance à prévoir est pour les dégradations éventuelles et la responsabilité civile. Une demande sera faite auprès de notre assureur en janvier.

L'enseignante a fait établir un devis de gardiennage du chapiteau nuits et jours, qui s'élève à environ 1 125€.

Monsieur Gérard Wagentrutz a eu confirmation de M. Dagonet, que l'électricité serait à la charge du SIRES et que si de grosses dégradations étaient occasionnées sur le terrain communal, par exemple par les camions de livraison du chapiteau, la remise en état du terrain serait à la charge du SIRES.

►Départ de la secrétaire du SIRES :
Madame Stéphanie Grocaut a annoncé son départ pour mutation, à compter du mois de février prochain.
Une réflexion est en cours sur l'organisation du secrétariat suite à son départ.
Il convient de prendre contact avec notre partenaire Adico, pour établir un devis pour la migration du logiciel de gestion administrative.

►Marché de restauration scolaire et périscolaire :
La révision du prix du marché de restauration scolaire pour les cantines de Béthemont-la-Forêt et Chauvry et les goûters du SIRES a été transmise par notre prestataire.
Une révision du prix est prévue chaque année mais à nouveau cette année, il y a des corrections à apporter sur les indices retenus pour la révision, à appliquer en janvier prochain.
La secrétaire préparera un courrier en ce sens.

►Agent technique Béthemont-la-Forêt :
Madame la Présidente informe les Membres du comité que l'agent technique faisant fonction d'ATSEM sur la Commune de Béthemont-la-Forêt a formulé un certain nombre de questions quant à ses missions pour le compte du SIRES et à la mise à disposition afférente.
Elle souligne que c'est à la demande des services du Centre de Gestion que la Commune de Béthemont-la-Forêt, collectivité d'origine pour cet agent, a proposé à cette dernière la mise à disposition au SIRES, à raison de 85% de son temps de travail.
Cette mise à disposition est une formalisation juridique obligatoire de la procédure.
Elle rappelle que cette personne a été reçue plusieurs fois depuis le mois de septembre et qu'en aucun cas il n'est question de lui porter préjudice. Les Collectivités sont juste contraintes de se mettre en conformité avec la législation en vigueur.
Un rendez-vous a été proposé à l'agent, afin de répondre à ses interrogations.

PLUS AUCUNE QUESTION N'EST A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 21h03

Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Syndical
Du 15 octobre 2015 :

031-2015	Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 octobre 2015
032-2015	Convention de refacturation entre la Commune de Béthemont-la-Forêt et le SIRES pour le personnel de la Commune de Béthemont-la-Forêt
033-2015	Convention de refacturation entre la Commune de Béthemont-la-Forêt et le SIRES pour le personnel du SIRES
034-2015	Décision modificative N°1 au budget 2015

Mme Sophie Coolsaet Présidente		Mme Isabelle Oger Vice-Présidente	
Mme Nadine Lemarié Trésorière		Mme Malvina Boquet Secrétaire	Absente ayant donné pouvoir à M. Wagentrutz
M. Jaques Delaune Délégué Titulaire	Ayant donné pouvoir à Mme Coolsaet	Mme Chantal Delamour Déléguée suppléante	
M. Raphaël Barouch Délégué Titulaire		M. Gérard Wagentrutz Délégué Titulaire	
Mme. Dominique Fransioli-Pisolo Déléguée suppléante		Mme Maria Marques Fernandes Déléguée suppléante	
M. Pierre Aussel Délégué suppléant		M. Michel Monteiro Délégué suppléant	